



**REPUBLIQUE DU BURUNDI**  
**Commission Nationale chargée de la Démobilisation,**  
**de la Réinsertion et de la Réintégration des ex-combattants**  
**Secrétariat Exécutif**

## Etat d'avancement des activités de démobilisation au Burundi

### 1. Introduction

Le 28 août 2000, l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi a été signé. Par la suite des Accords de cessez-le-feu ont été conclus avec les Partis et Mouvements Politiques Armés (PMPA), notamment l'Accord Global de Cessez-le-feu signé le 16 novembre 2003 entre le Gouvernement de Transition du Burundi et le Conseil National pour la Défense de la Démocratie - Forces pour la Défense de la Démocratie de Pierre Nkurunziza.

Ces accords prévoient la constitution de la Force de Défense Nationale du Burundi (FDN) et de la Police Nationale du Burundi (PNB). Ces nouvelles forces seront composées de membres provenant des Forces Armées Burundaises (FAB) et des combattants des différents Partis et Mouvements Politiques Armés (PMPA). Ils prévoient également la démobilisation en tout bien, tout honneur des militaires et combattants qui ne seront pas intégrés dans la FDN et la Police Nationale du Burundi.

Afin d'accompagner le processus de démobilisation et de faciliter le retour des démobilisés à la vie civile, un Programme National de Démobilisation, de Réinsertion et de Réintégration (PNDRR) a été élaboré.

La mise en œuvre du PNDRR s'est déroulée dans un environnement socio politique caractérisé par :

- La persistance de l'insécurité dans quelques provinces du pays où est présent les Forces de Libérations Nationales, un mouvement qui n'a pas encore signé un accord de paix avec le Gouvernement de Transition ;
- Les discussions sur les contenus des textes fondamentaux comme la Constitution, la Loi Electorale, la Loi communale ;
- Les débats et discussion sur le Plan d'Opérations Conjointes, la définition du statut de combattant, la réforme des corps de défense et de sécurité et le règlement de questions connexes comme l'harmonisation des grades.

Malgré tout cela, le Programme National de Démobilisation, de Réinsertion et de Réintégration du Burundi a pu commencer.



### 2. Les réalisations 2004

L'année 2004 a été consacrée aux préparatifs des opérations de démobilisation :

- mise en place des moyens matériels et humains,
- mise en place des manuels de procédure et de gestion du programme,
- mise en place d'un système fiable d'enregistrement et de gestion des informations,
- réhabilitation de trois centres de démobilisation,
- coordination avec les partenaires,
- approvisionnement en vivres et non vivres,
- conclusion des contrats de prestation de services de consultants de tous genres (ONGs médicales pour dispenser les soins dans les CD, ONGs chargées de l'Orientation avant le départ, consultants individuels nationaux et internationaux), etc.

Les opérations de démobilisation ont débuté le 30 novembre 2004, mais le lancement officiel a eu lieu à Muramvya le 2 décembre 2004. Jusqu'au 31 janvier 2005, 4.439 combattants, tous volontaires ont été démobilisé dont :

- 3.714 soldats adultes,
- 107 femmes,
- 618 enfants soldats.

Jusqu'ici, la démobilisation s'est déroulée sans incident significatif.

Les contraintes rencontrées au cours de l'année 2004 sont liées à la fois au contexte politique, économique et social.

Il a fallu de longues et laborieuses discussions pour arriver à :

- La définition du statut de combattant.
- L'adoption d'un Plan d'Opérations Conjointes.
- La signature des textes régissant la Force de Défense Nationale et la Police Nationale du Burundi et les Zones de Cantonnement. Ces trois derniers textes ont été signés le 31 décembre 2004.

Les discussions continuent entre les instances concernées pour trouver une réponse appropriée pour la question de l'harmonisation des grades. Cela est primordial et conditionne la réalisation des actions suivantes :

- l'intégration des anciens membres des Forces Armées Burundaises et des Partis et Mouvements Politiques Armés pour constituer la Force de Défense Nationale et la Police Nationale du Burundi ;
- la poursuite des opérations de démobilisation.

Le Plan d'Action 2005 a été préparé tout en gardant à l'esprit qu'il faudra chaque fois faire des ajustements en fonction de l'évolution de certains paramètres comme :

- la mise en place de la Force de Défense Nationale et de la Police Nationale du Burundi,
- l'organisation des élections,
- le niveau de réinsertion et de réintégration socio économique des premiers démobilisés.

Le SE-CNDRR a bénéficié tout au long de l'année 2004 d'une bonne collaboration avec ses partenaires :

- En plus des financements, la Banque Mondiale et le Secrétariat du MDRP sont restés à ses côtés et ont fourni un appui technique solide pour la mise en œuvre du programme.
- L'ONUB a appuyé les activités de démobilisation en participant aux activités des Centres des Opérations Conjointes et en assurant la sécurité des points de désarmement, des convois des démobilisés vers les CD et des centres de démobilisation.

### 3. Les principaux objectifs pour 2005

Le SE-CNDRR a intégré dans ses objectifs 2005 les différentes recommandations des missions de supervision de la Banque Mondiale et du MDRP notamment :

- Une revue institutionnelle du Secrétariat Exécutif : les termes de référence ont été partagés avec les bailleurs et la mission qui a séjourné au Burundi du 31 janvier au 5 février 2005.

La revue sera confiée à des consultants indépendants recrutés par le Secrétariat du MDRP.

- Une évaluation de l'impact des activités d'information et sensibilisation : les termes de référence ont également été partagés avec les bailleurs.

#### Pour 2005, le PNDRR prévoit de :

- démobiliser 14.000 combattants provenant des ex-FAB et des ex-PMPA et de la Force de Défense Nationale.
- accompagner le processus de désarmement et de démantèlement de 20.000 gardiens de la paix et 10.000 militants combattants.
- démobiliser les enfants soldats restés dans les zones de rassemblement des PMPA.
- démobiliser un nombre non encore déterminé de combattants burundais se trouvant dans les pays voisins.
- démobiliser un nombre encore inconnu d'éléments du Front National de Libération d'Agathon Rwasa si ce mouvement signe un accord de cessez-le-feu avec le Gouvernement.

#### En ce qui concerne la réinsertion :

- Le PNDRR aura la charge de payer les appuis à la réinsertion pour les 1.682 démobilisés de l'année 2004 et les 14.000 prévus pour 2005.
- Une évaluation de l'efficacité du système de paiement de l'appui à la réinsertion par virement bancaire sera menée.

S'agissant du volet réintégration, le SE-CNDRR n'a pas encore finalisé une stratégie appropriée :

- Des mesures intérimaires de réintégration vont être mises en place en attendant la finalisation de la stratégie de réintégration et sa mise en œuvre.
- On espère que la stratégie de réintégration sera adoptée et validée début mars 2005.
- Il restera alors à mener les actions suivantes :
  - Finaliser et mettre en œuvre une stratégie de communication pour appuyer la réintégration.
  - Elaborer et mettre en œuvre un manuel des procédures approprié pour la réintégration.
  - Recruter des partenaires d'exécution pour appuyer la réintégration des démobilisés.
  - Lancer des activités spécifiques tenant compte des aspects genre, enfants soldats et handicapés

Au cours de l'année 2005, le PNDRR va se concentrer aussi sur la sensibilisation des communautés et des partenaires de terrain pour qu'un bon accueil soit réservé aux démobilisés.

D'autres actions touchant la composante gestion du programme seront menées :

- Un audit des comptes du SE-CNDRR.
- La mise sur pied d'un système viable de gestion des informations.
- Une étude sur les capacités organisationnelles du SE-CNDRR.
- La coordination avec les autres structures et institutions concernées par la démobilisation, la réinsertion et la réintégration des démobilisés savoir :
  - L'Opération des Nations-Unies au Burundi
  - Le Comité Technique de Coordination de la Démobilisation
  - Le Comité Technique de Coordination de la Réintégration
  - Le Comité d'Opérations Conjointes au niveau national et dans les Centres de Démobilisation.



#### 4. Le budget estimatif

	COMPOSANTE	MONTANT ANNEXE TECHNIQUE (USD)	MONTANT BUDGET 2005 (USD)	ANNEXE TECHNIQUE(%)	BUDGET 2005 (%)
1	DEMOBILISATION	1 015 000	1 309 255	6%	5%
2	REINSERTION	8 206 602	12 755 545	37%	45%
3	REINTEGRATION	5 362 500	8 422 818	25%	30%
4	GROUPES CIBLES	6 504 545	876 818	15%	3%
5	ASSISTANCE TECHNIQUE	450 000	960 091	2%	3%
6	GESTION DU PROGRAMME	1 929 440	2 791 055	10%	10%
7	IMPREVUS	1 173 404	1 427 136	5%	5%
	TOTAL	24 641 491	28 542 719	100%	100%

**Bujumbura, 11 février 2005**

Building Peace House. Boulevard de l'Indépendance  
 Tél.: (257) 24 91 97  
 Fax: (257) 24 32 31  
 Email: [secndrr@cndrr.bi](mailto:secndrr@cndrr.bi)  
 Bujumbura- Burundi